

Séance du mardi 26 mars 2024

Date de la convocation: 20/03/2024

Membres en exercice :
8

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : 6

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Votants : 8

Représentés : Emmanuel VERILHAC, Emilie MALEYSSON

Secrétaire de séance :
Daniel GINIER

Excusés :

Absents :

Objet: Validation du règlement de la Commission d'Action Sociale - DE_2024_32

La commission d'action sociale a travaillé à l'élaboration d'un règlement concernant l'attribution des aides sociales et des logements communaux.

- Les aides non soumises à délibération du conseil municipal sont :

Nature de l'aide	Montant maximum
Aide Alimentaire d'urgence	100 € pour une personne seule
	200€ pour un couple
	40€ supplémentaire par personne à charge
Aide financière exceptionnelle	100 €
Bons carburant	50 €

- Les aides soumises à délibérations du conseil municipal sont :

Nature de l'aide	Montant maximum
Prêt	400 €
Aide aux vacances (Centre de loisirs, centre aérés, colonies, camps)	150 €
Aide aux activités sportives et socioculturelles	50 €

Madame le Maire demande au conseil municipal de valider le règlement.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal

- VALIDE le règlement de la Commission d'Action Sociale
- DIT que les montants des aides pourront être révisés par



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Delphine FEUILLADE BRIERE



[Handwritten signature]

RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/03/2024 007-210701470-20240326-DE_2024_32-DE